



Tableau de bord

Schéma d'Aménagement et de Gestion des EAUX de la Canche

2013

2014






Préambule

L'objectif de ce tableau de bord est de mesurer les avancées ou les reculs du bassin versant de la Canche aux regards des objectifs fixés par chaque enjeu majeur du SAGE de la Canche.

La mise à jour des indicateurs de ce tableau de bord est possible grâce à la mise à disposition, par nos partenaires, de données qui permettent d'avoir une vision précise de l'état de notre ressource en eau et de ses usages.

Par ailleurs, certains indicateurs sont directement collectés par la Commission Locale de l'Eau à travers ses différentes commissions thématiques. Ces dernières mènent un important travail de collecte auprès des collectivités et des acteurs de la gestion de l'eau du bassin versant de la Canche. Ainsi, les données fournies par ces partenaires locaux permettent de mesurer les actions et l'engagement de ces derniers en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Vous trouverez pour chaque enjeux majeur, un tableau de synthèse vous proposant la liste des indicateurs retenus, leur source et la tendance générale de leur évolution au moyen de figurés simples :

-  Pas d'évolution significative
-  Hausse de la valeur de l'indicateur entraînant une amélioration
-  Hausse de la valeur de l'indicateur entraînant une dégradation
-  Baisse de la valeur de l'indicateur entraînant une amélioration
-  Baisse de la valeur de l'indicateur entraînant une dégradation

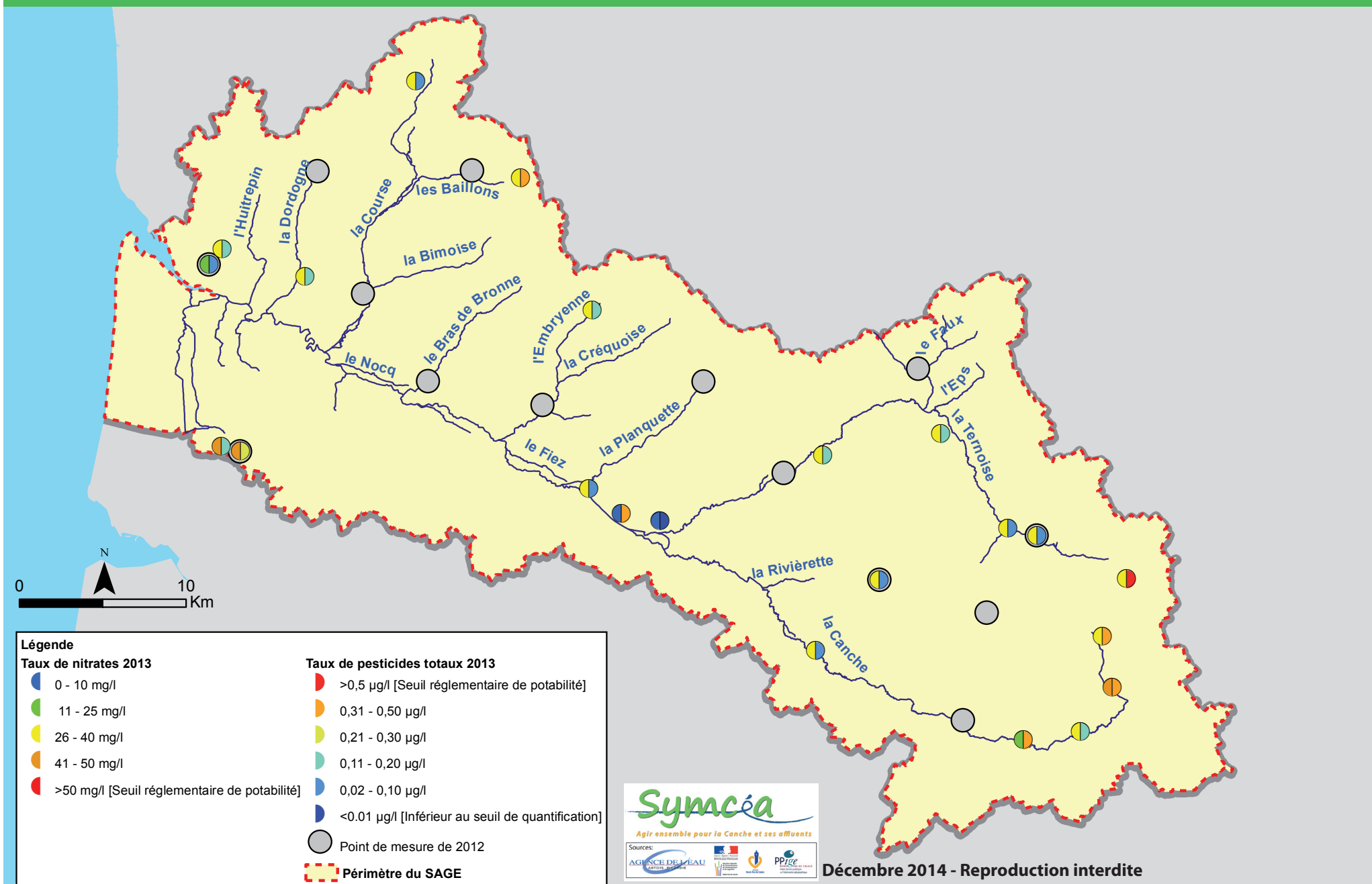
Sommaire

1 Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine	1
1.1.a - Etat qualitatif des masses d'eaux souterraines	2
1.1.b - Aires d'alimentation et périmètres de protection des captages	3
1.2.a - Taux de rendement des réseaux d'eau potable	4
Tableau de synthèse	6
2 Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques	7
2.1.a - Taux de desserte de l'Assainissement Collectif (AC)	8
2.1.b - Taux de contrôle de l'AC par Autorités Organisatrices (AO)	9
2.1.c - Taux de conformité AC par AO	10
2.1.d - Pourcentage de traitement du phosphore et de l'azote réalisé par AO	11
2.1.e - Taux de contrôle de l'Assainissement Non Collectif (ANC) par AO	12
2.1.f - Taux de conformité de l'ANC par AO	13
2.2.a - Linéaire sous compétence du Symcéa pour l'«Entretien du fleuve côtier Canche et affluents»	14
2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés par rapport au nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés.....	15
2.3.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents menés par le Symcéa	16
2.4.a - Zones humides inventoriées par la CLE (arrêté du 3/10/2011)	17
Tableau de synthèse	18
3 Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains.....	19
3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels pris par an	20
3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales	21
3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communautés de communes	22
Tableau de synthèse	23
4 Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale	24
4.a - Qualité des eaux de baignade	25
4.b - Superficie des espaces littoraux gérés ou protégés	26
Tableau de synthèse	27

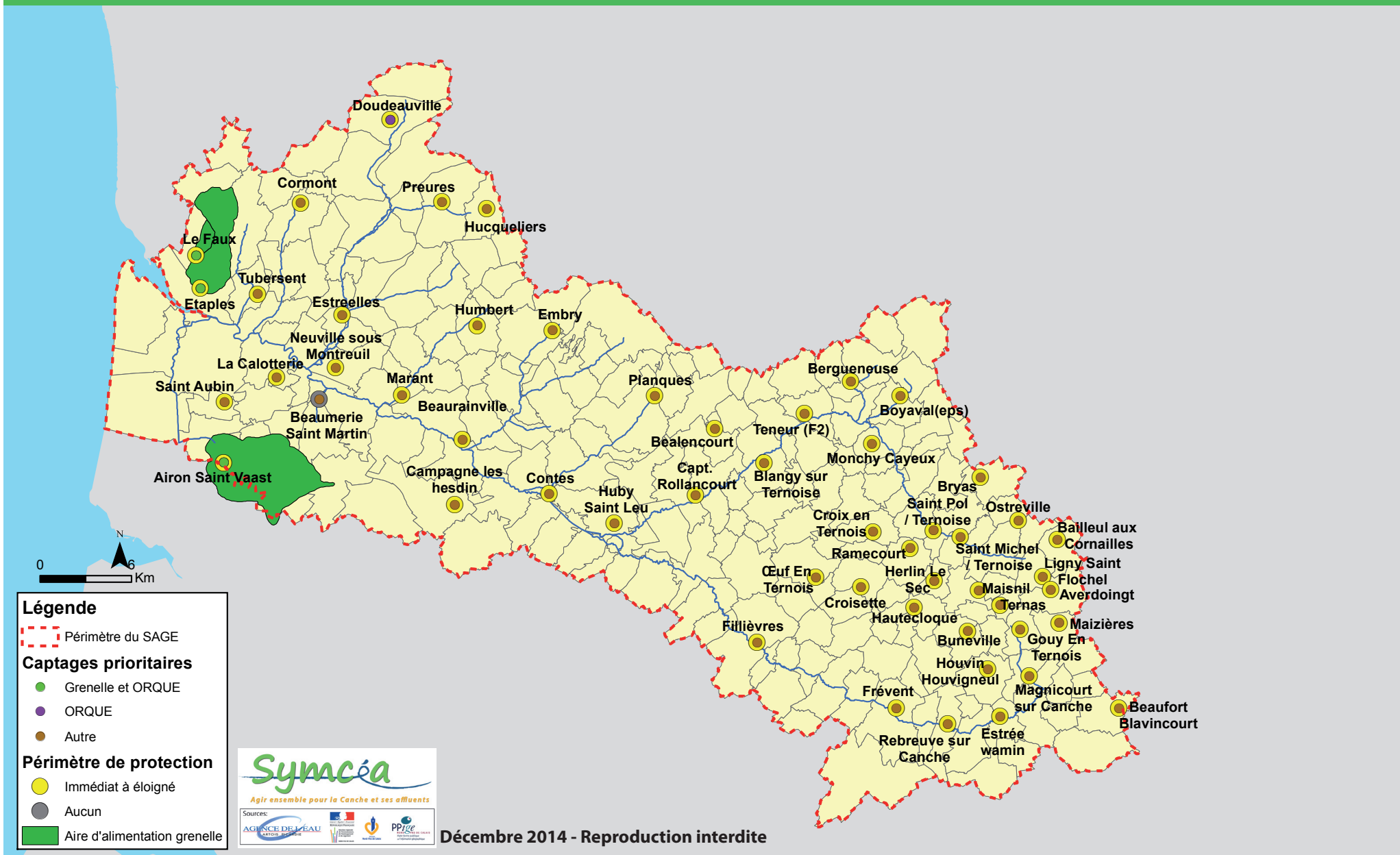
1 Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine

La dépendance du bassin versant de la Canche vis à vis de la ressource en eau souterraine est totale! En effet, toute la production de l'eau potable, et les besoins des industries, notamment agroalimentaires, sont assurés par l'eau de notre sous sol. Même si la ressource est abondante, la dégradation de sa qualité conditionne la quantité disponible. Au regard de la lente infiltration des précipitations dans le sol jusqu'à la nappe de la craie, les efforts de la collectivité en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux souterraines ne sont donc pas appréhendables immédiatement. Sans parler de poursuite de la dégradation, on assiste à une «stagnation» globale de la qualité des eaux souterraines.

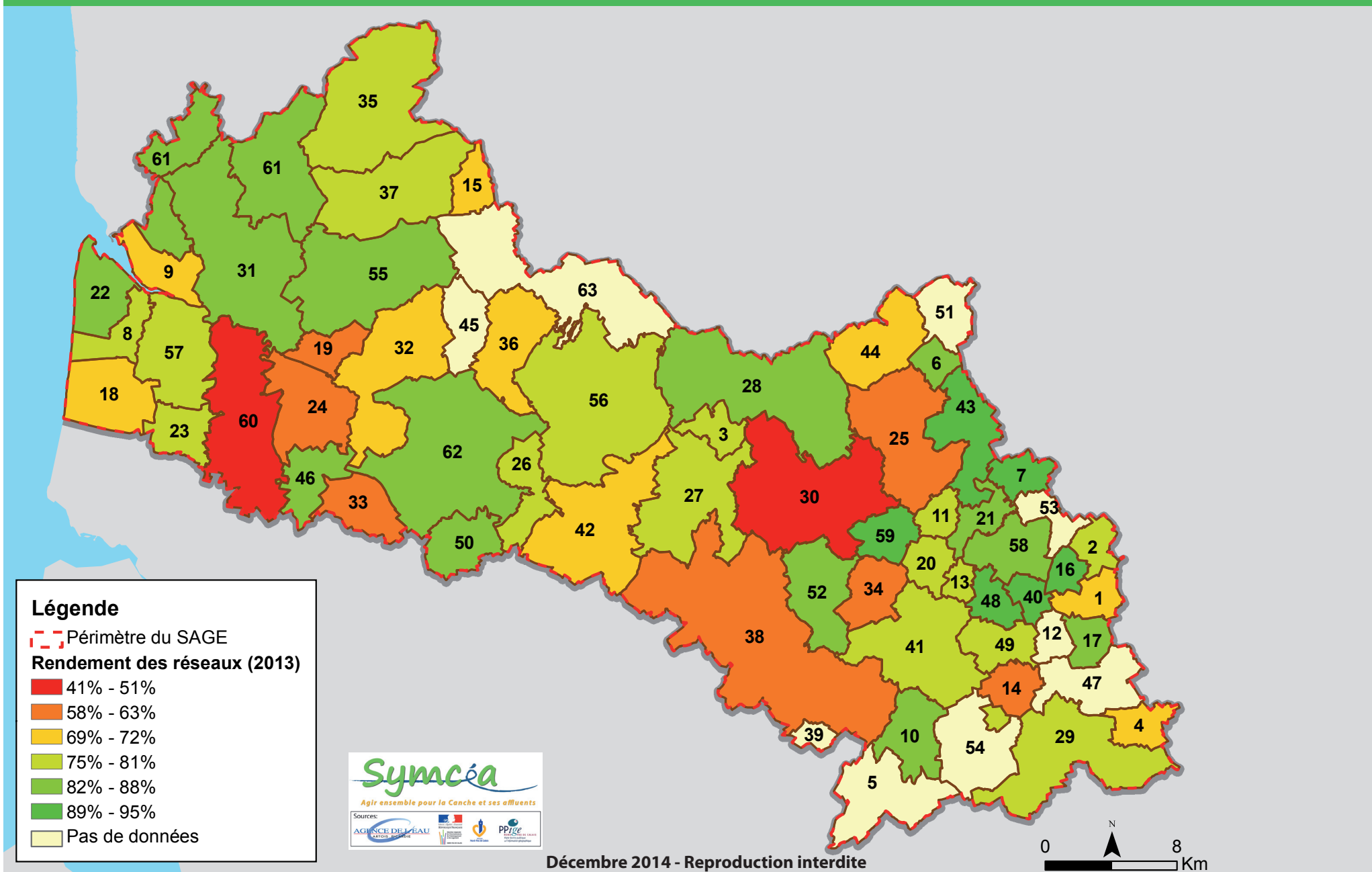
1.1.a - Etat qualitatif des masses d'eaux souterraines



1.1.b - Aires d'alimentation et périmètres de protection des captages



1.2.a - Taux de rendement des réseaux d'eau potable



Décembre 2014 - Reproduction interdite

Liste des autorités organisatrices

1	Averdoingt
2	Bailleul aux cornailles
3	Béalencourt
4	Beaufort-Blavincourt
5	Bonnières
6	Boyaval
7	Brias
8	Cucq
9	Etaples-sur-Mer
10	Frévent
11	Gauchin-Verloingt
12	Gouy en Ternois
13	Herlin-le-Sec
14	Houvin-Houvigneul
15	Hucqueliers
16	Ligny Saint Flochel
17	Maizières
18	Merlimont
19	Neuville-sous-Montreuil
20	Ramecourt
21	Saint-Pol-sur-Ternoise
22	Le Touquet-Paris-Plage
23	Service de distribution d'eau potable de la ville de Berck sur mer
24	Service des eaux de Montreuil sur mer
25	Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau potable de la vallée de la Ternoise
26	Syndicat de distribution d'eau potable d'Aubin Saint Waast et Contes
27	Syndicat intercommunal de distribution et d'adduction d'eau potable de la région de Le Parcq
28	Syndicat intercommunal de la région d'Azincourt
29	Syndicat intercommunal de la région d'Estrée-Wamin
30	Syndicat des eaux des 3 cantons
31	Syndicat intercommunal de la région de Beutin
32	Syndicat intercommunal de la région de Brimeux
33	Syndicat intercommunal de Buire le sec et Maintenay

34	Syndicat intercommunal des eaux de Croisette - Héricourt
35	Syndicat intercommunal d'adduction de la région de Doudeauville
36	Syndicat intercommunal de la région d'Embry
37	Syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau de la vallée des baillons
38	Syndicat d'adduction et de distribution d'eau potable de la vallée de la Canche
39	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Fortel en Artois
40	Syndicat des eaux de Foufflin-Ricametz et Ternas
41	Syndicat intercommunal des eaux de la région de Hautecloque
42	Syndicat intercommunal de la région d'Hesdin
43	Syndicat intercommunal de la région de Valhuon
44	Syndicat intercommunal de la région d'Heuchin
45	Syndicat intercommunal de la région d' Humbert
46	Syndicat intercommunal de Lépine, Boisjean et Roussent
47	Syndicat intercommunal de Lignereuil
48	Syndicat intercommunal de Maisnil Saint Pol et Neuville au cornet
49	Syndicat intercommunal de Buneville, Moncheaux les Frévent et Monts en Ternois
50	Syndicat intercommunal de Mouriez
51	Syndicat intercommunal de la vallée de la Nave
52	Syndicat intercommunal des eaux de la région d'œuf en ternois,
53	Syndicat intercommunal d'Ostreville et Marquay
54	Syndicat intercommunal de la région de Rebreuve sur Canche
55	Syndicat intercommunal de la Bimoise
56	Syndicat intercommunal de la vallée de la Planquette
57	Syndicat intercommunal de Saint Josse Saint Aubin
58	Syndicat intercommunal des eaux de Saint Michel sur Ternoise et Roellecourt
59	Syndicat intercommunal de Croix en Ternois et Siracourt
60	Syndicat intercommunal du plateau de Campigneulles
61	Syndicat des eaux et assainissement à la carte de la région de Widehem
62	Syndicat intercommunal du bois Machy
63	Syndicat intercommunal du plateau de Bellevue

Tableau de synthèse

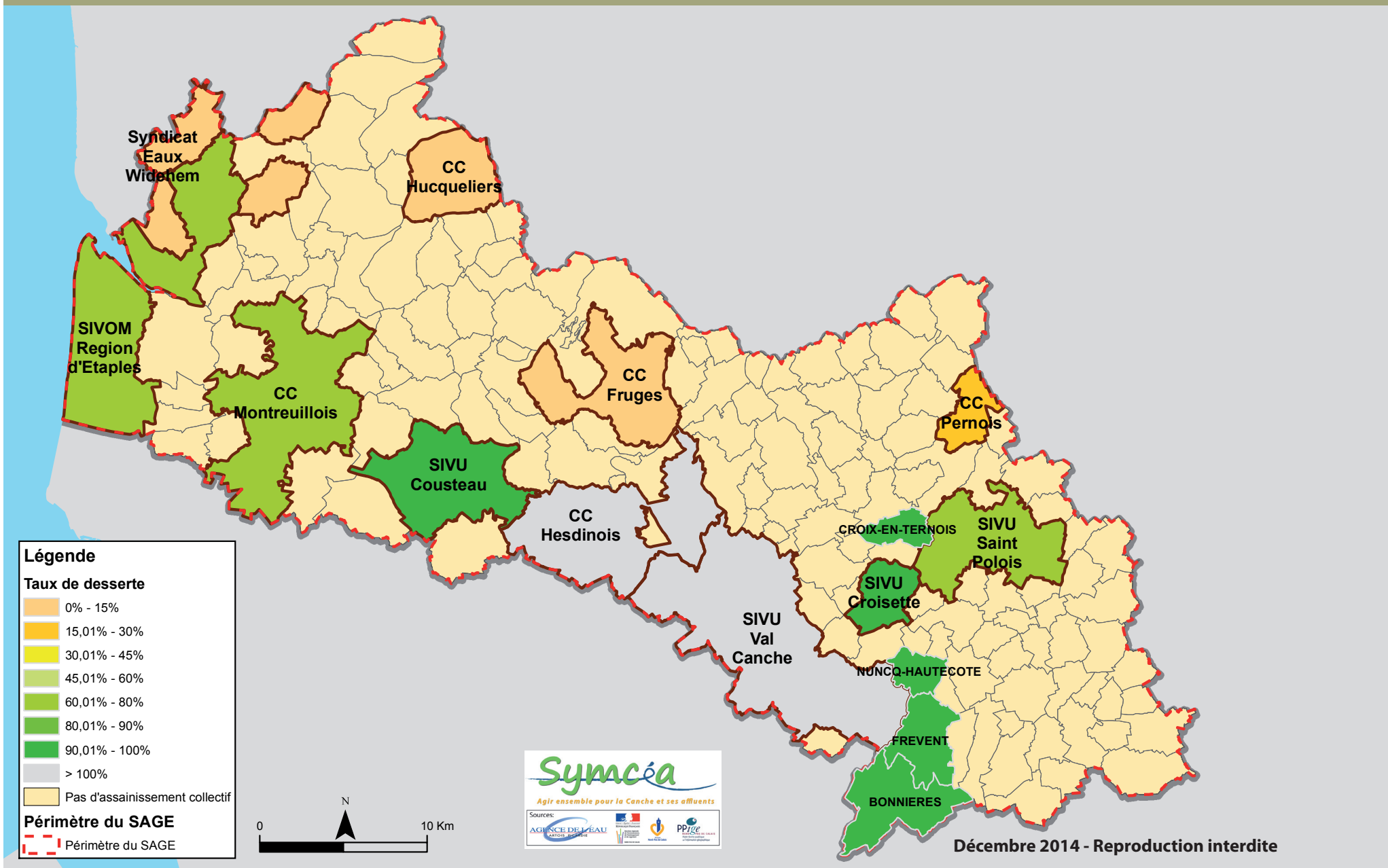
Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
1 - Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine	1.1 Mieux connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines par la maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses.	1.1.a - Etat qualitatif des eaux souterraines	Etat	Agence de l'Eau	Annuelle	=
		1.1.b - Captages prioritaires (grenelles, ...), Aire d'Alimentation du Captage (AAC), Zone Enjeu Eau (ZEEP), Périmètre de protection du captage (PPC)	Réponse	Agence de l'Eau	Annuelle	=
	Améliorer l'exploitation et la distribution de l'eau potable	1.2.a - Taux de rendement eau potable	Pression	CLE	Annuelle	↗

2 Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

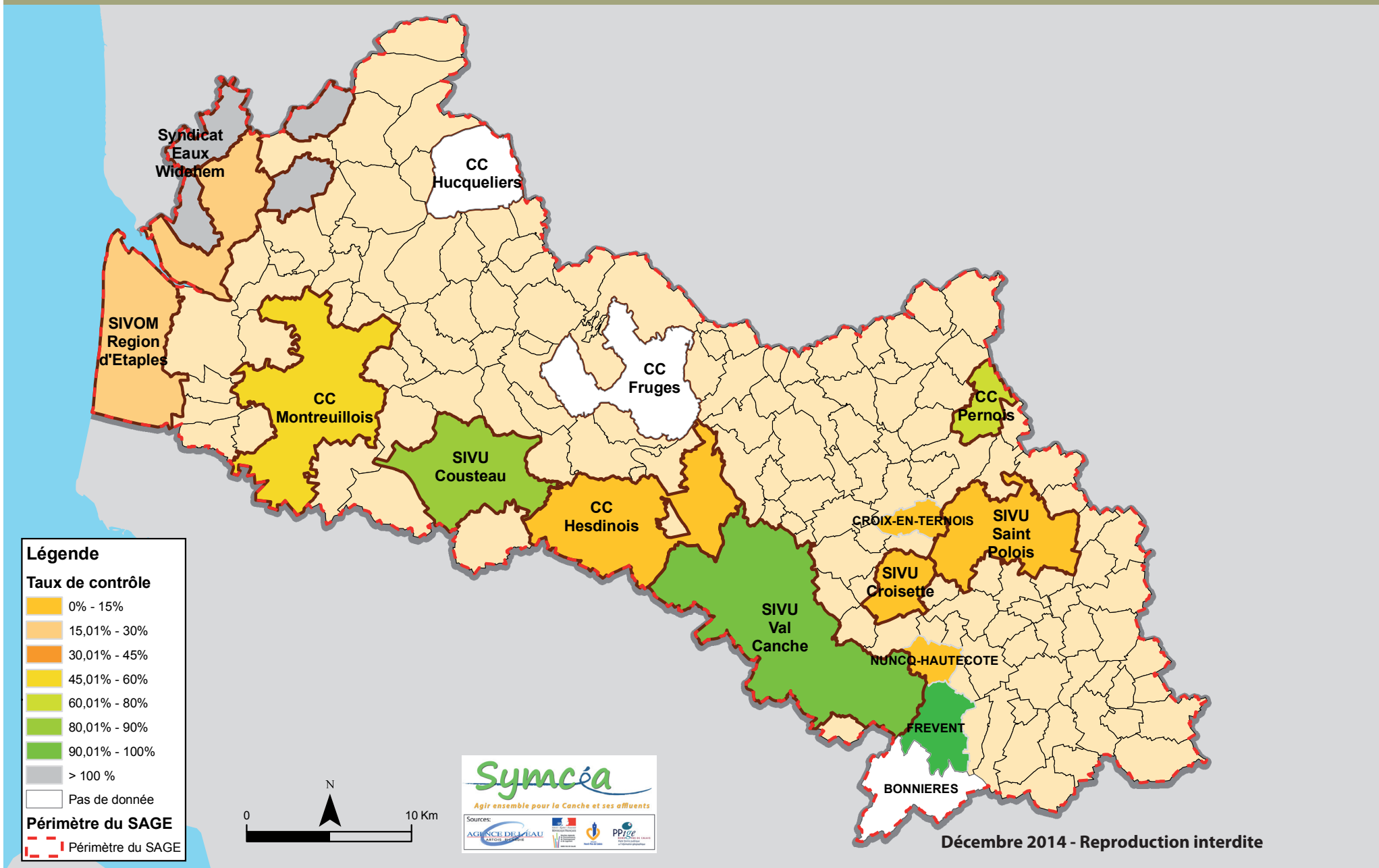
Les dysfonctionnements de l'assainissement collectif et non collectif constituent un impact important sur la ressource en eau superficielle ainsi que sur les milieux aquatiques associés. Si la plupart des zones concernées par l'assainissement collectif dispose d'un ouvrage épuratoire performant, des efforts restent à produire par les autorités compétentes pour collecter la charge polluante d'une part non négligeable de la population concernée. Cependant, certains territoires se sont engagés tardivement dans la problématique de l'assainissement (collectif ou individuel) laissant apparaître du même coup de grandes disparités sur le bassin versant de la Canche.

En parallèle, la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du réseau hydrographique du bassin versant sont opérationnelles depuis quelques années et les premiers résultats sont très encourageants.

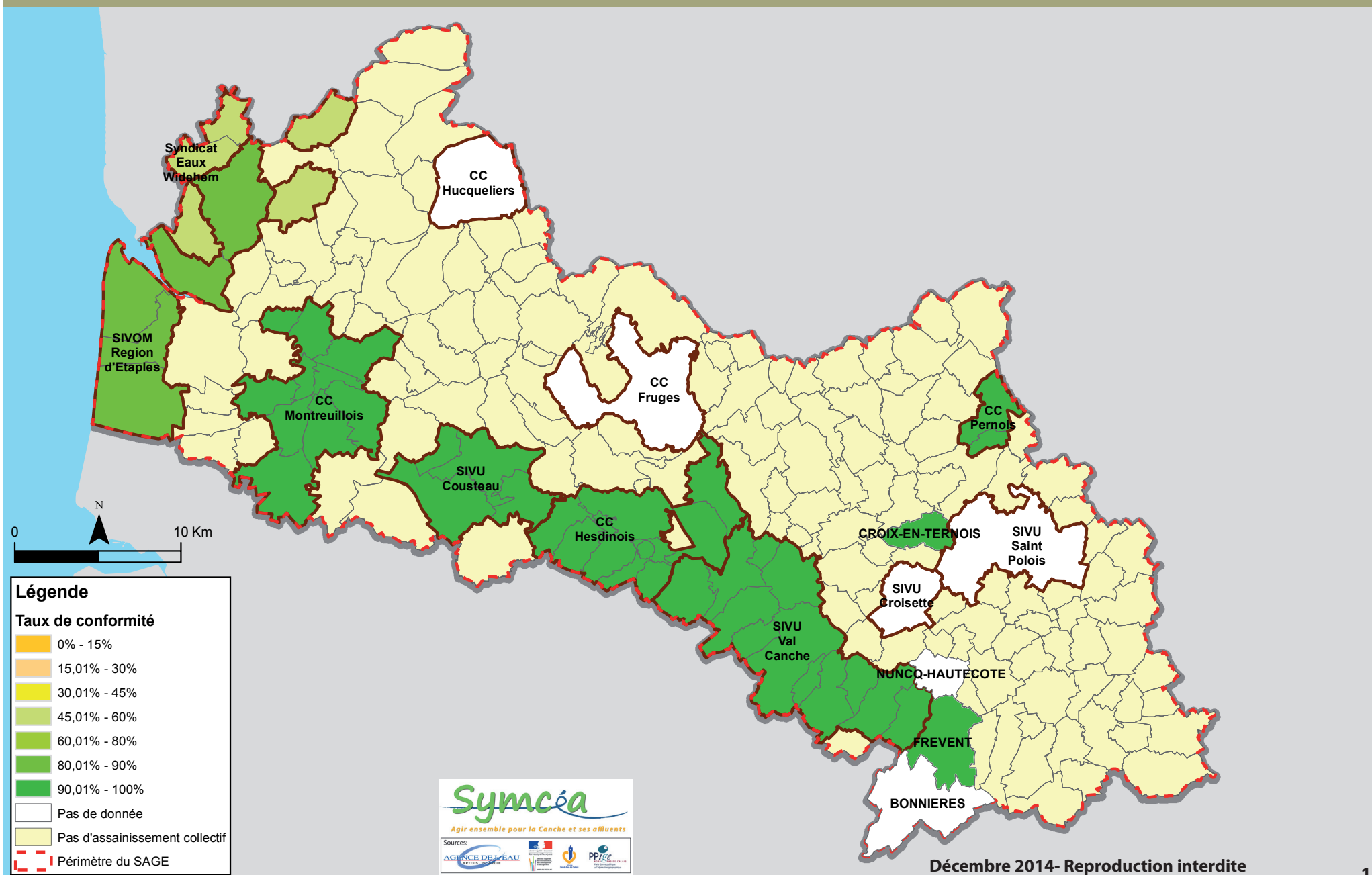
2.1.a - Taux de desserte de l'Assainissement Collectif (AC)



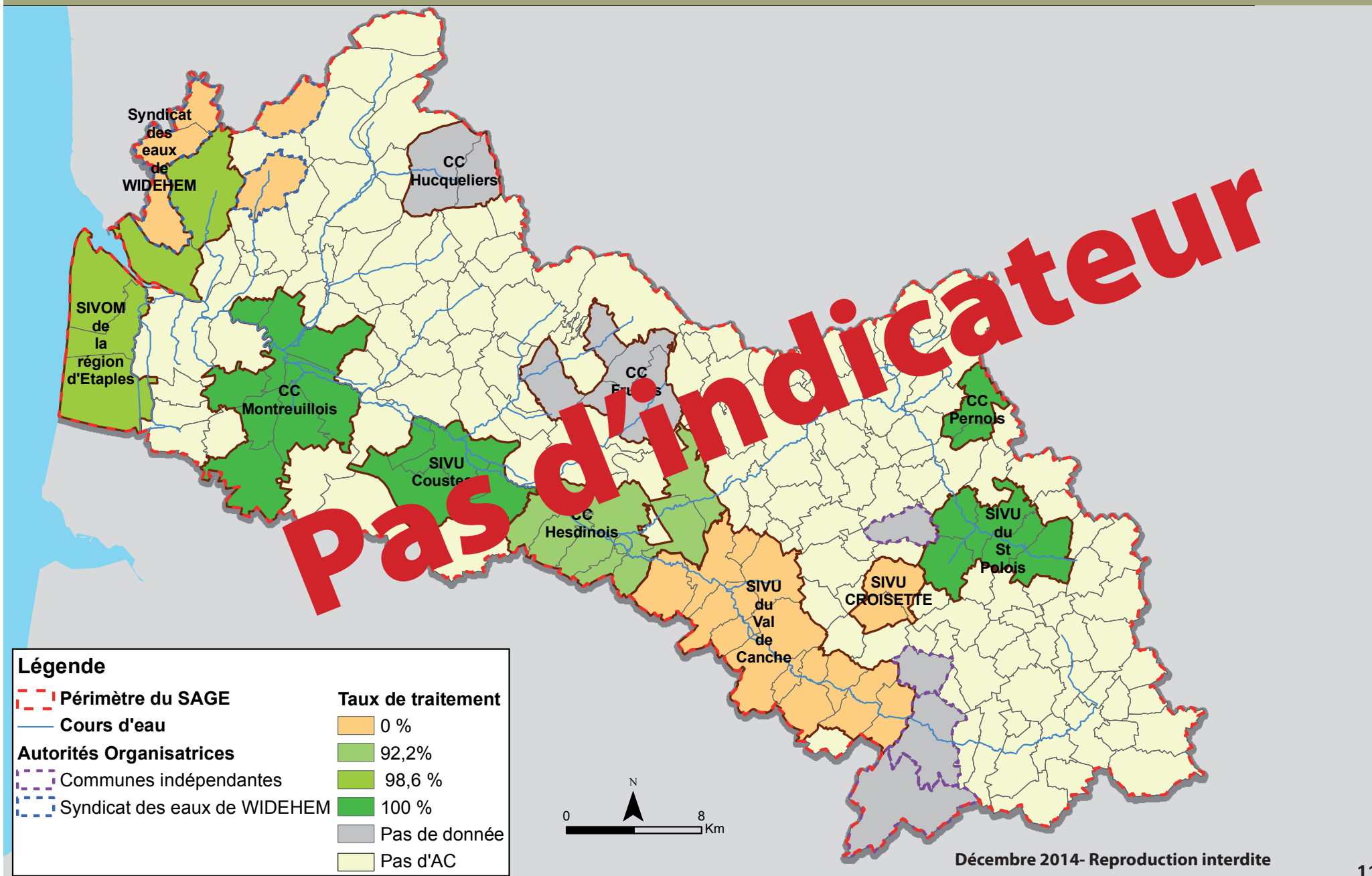
2.1.b - Taux de contrôle de l'AC par Autorités Organisatrices (AO)



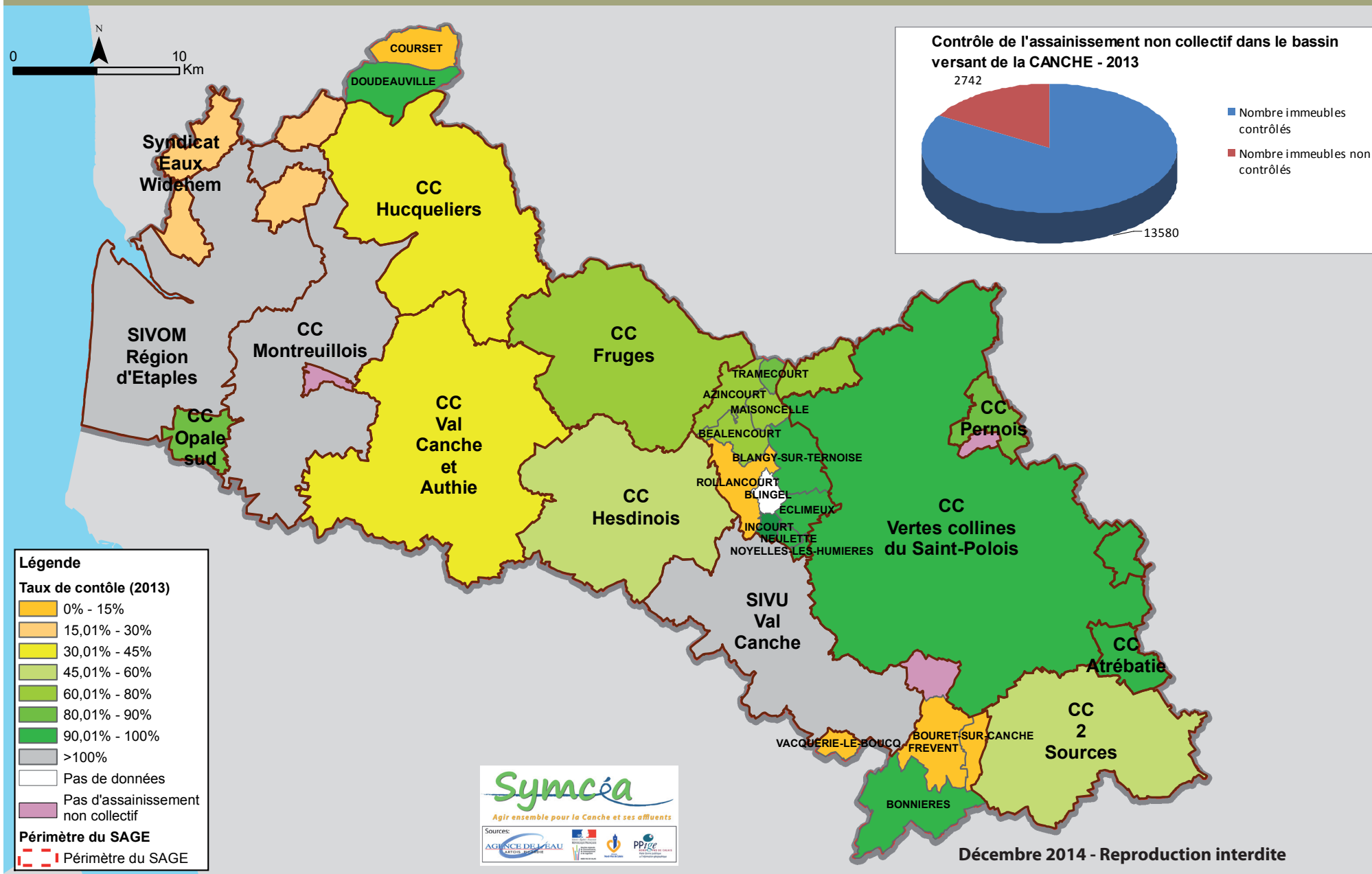
2.1.c - Taux de conformité AC par AO



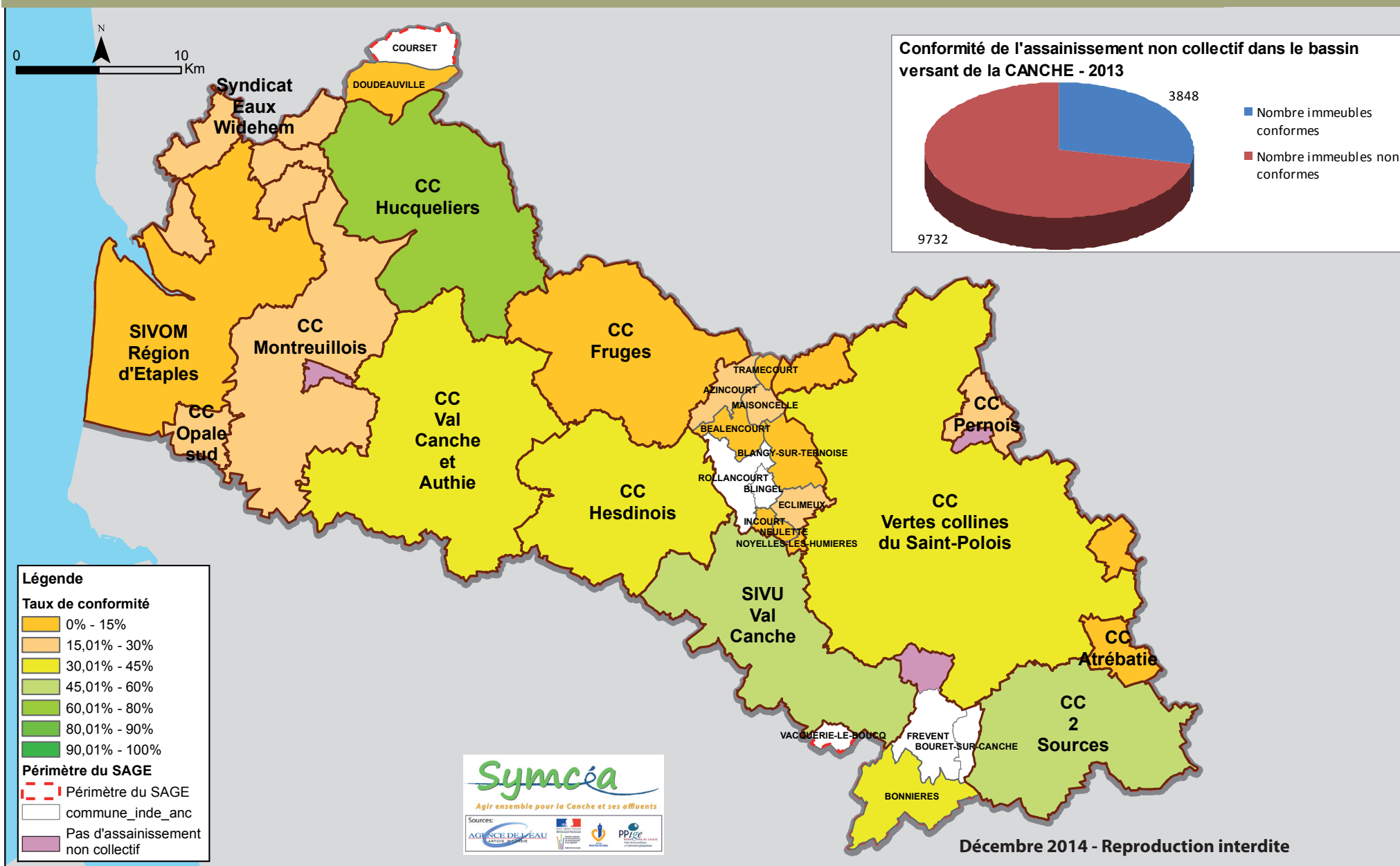
2.1.d - Pourcentage de traitement du phosphore et de l'azote réalisé par AO



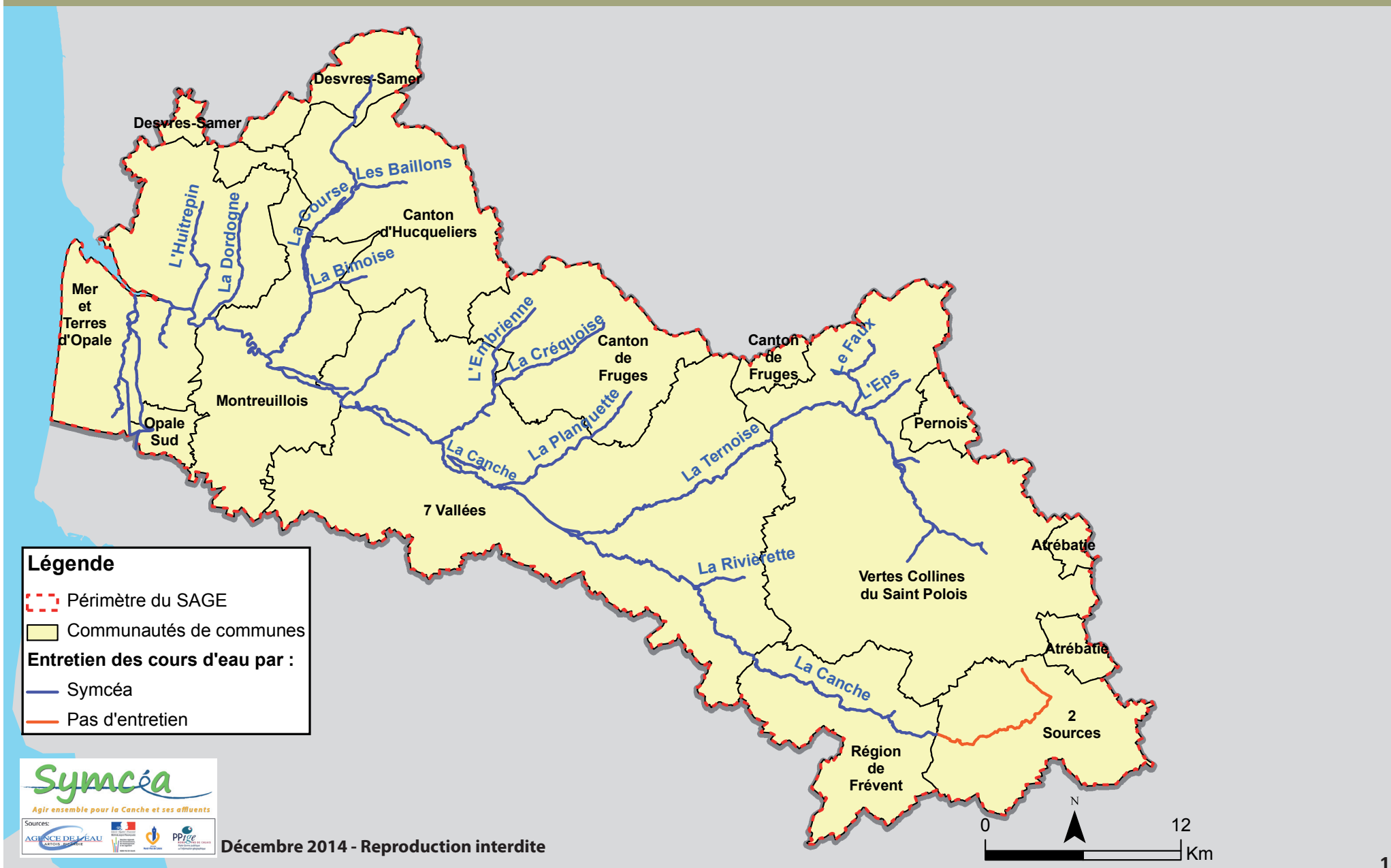
2.1.e - Taux de contrôle de l'Assainissement Non Collectif (ANC) par AO



2.1.f - Taux de conformité de l'ANC par AO



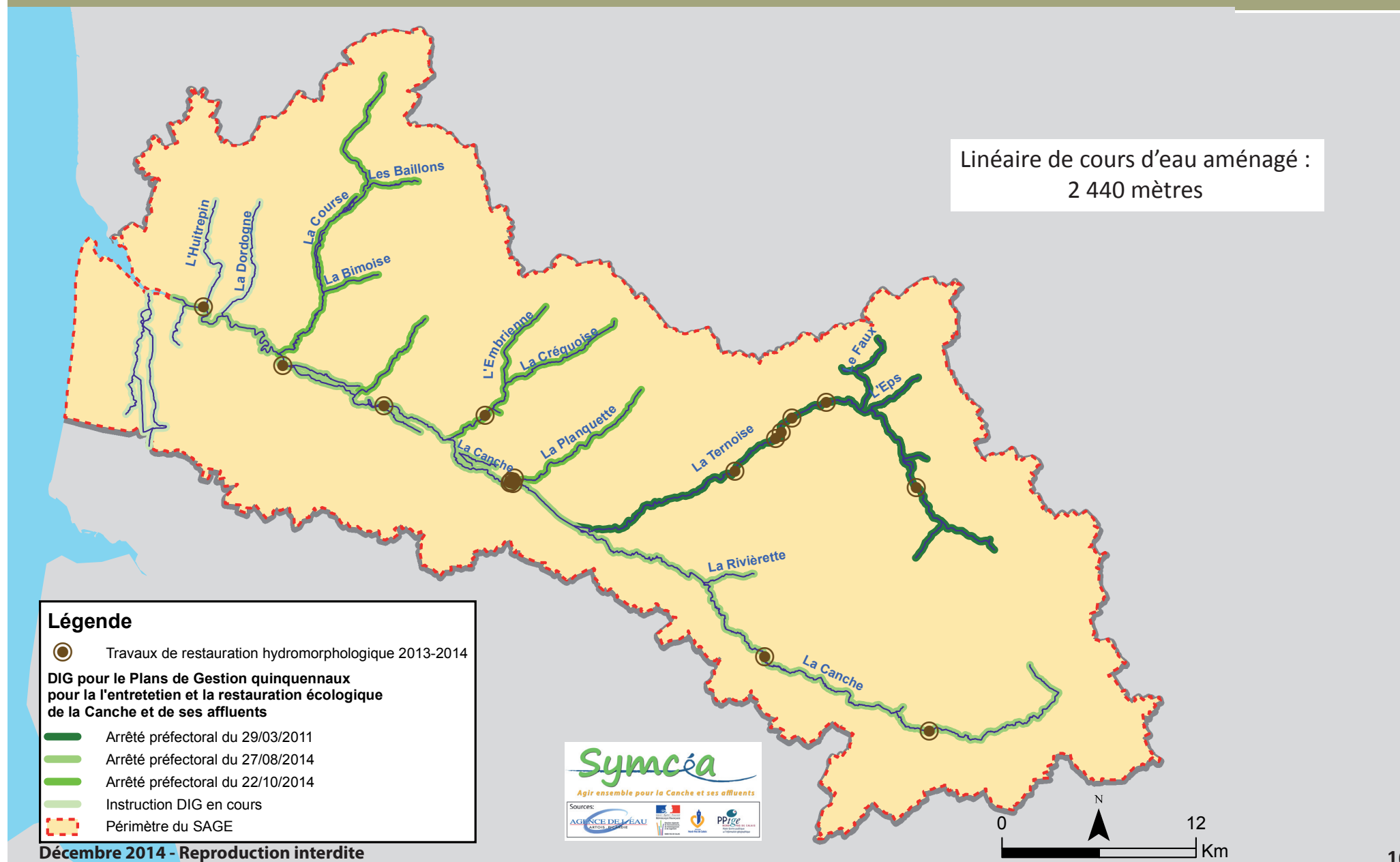
2.2.a - Linéaire sous compétence du Symcécà pour «l'Entretien du fleuve côtier Canche et affluents»



2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés par rapport au nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés



2.3.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents



2.4.a - Zones humides inventoriées par la CLE (arrêté du 3/10/2011 et arrêté complémentaire du 4/07/2014)

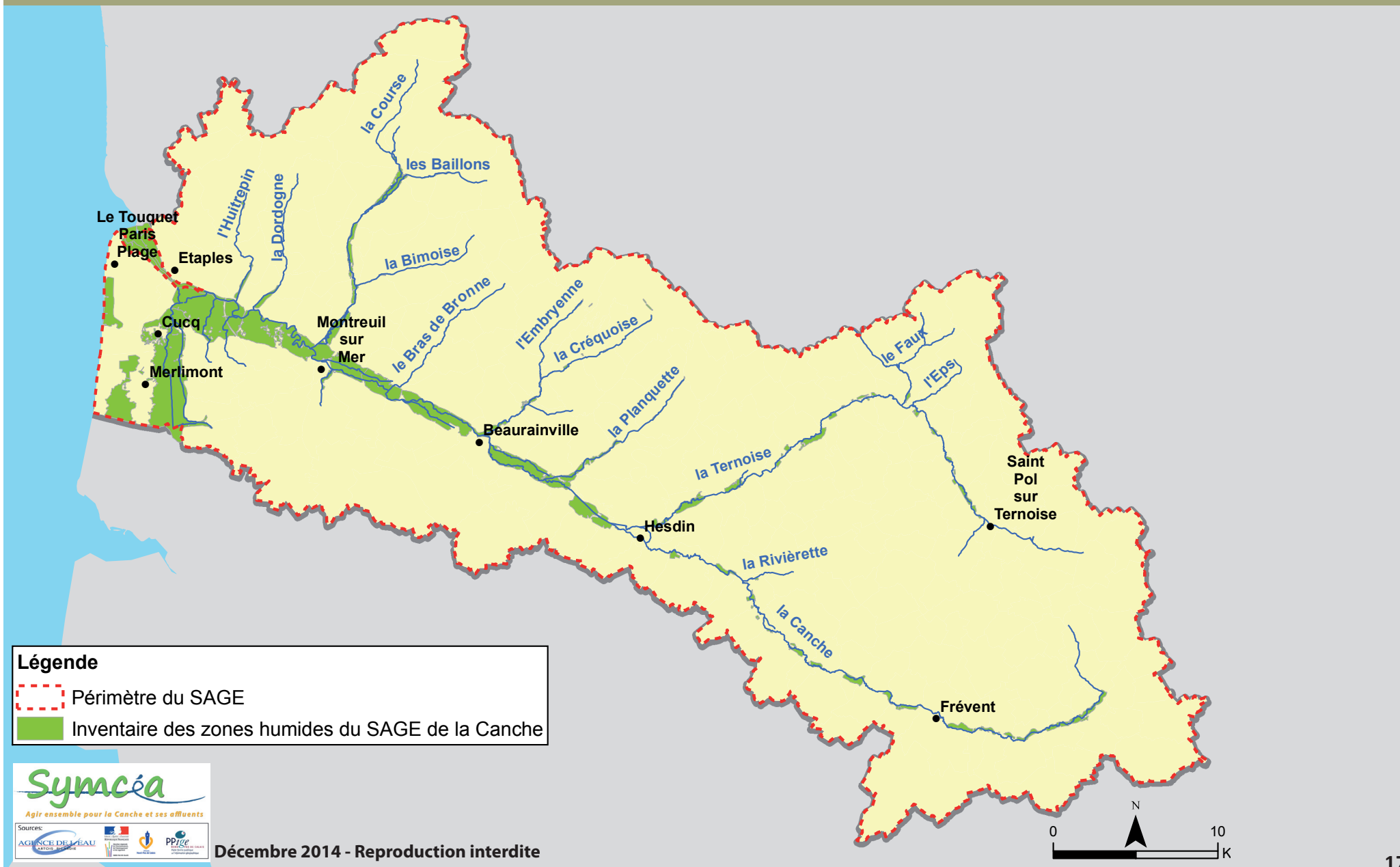


Tableau de synthèse

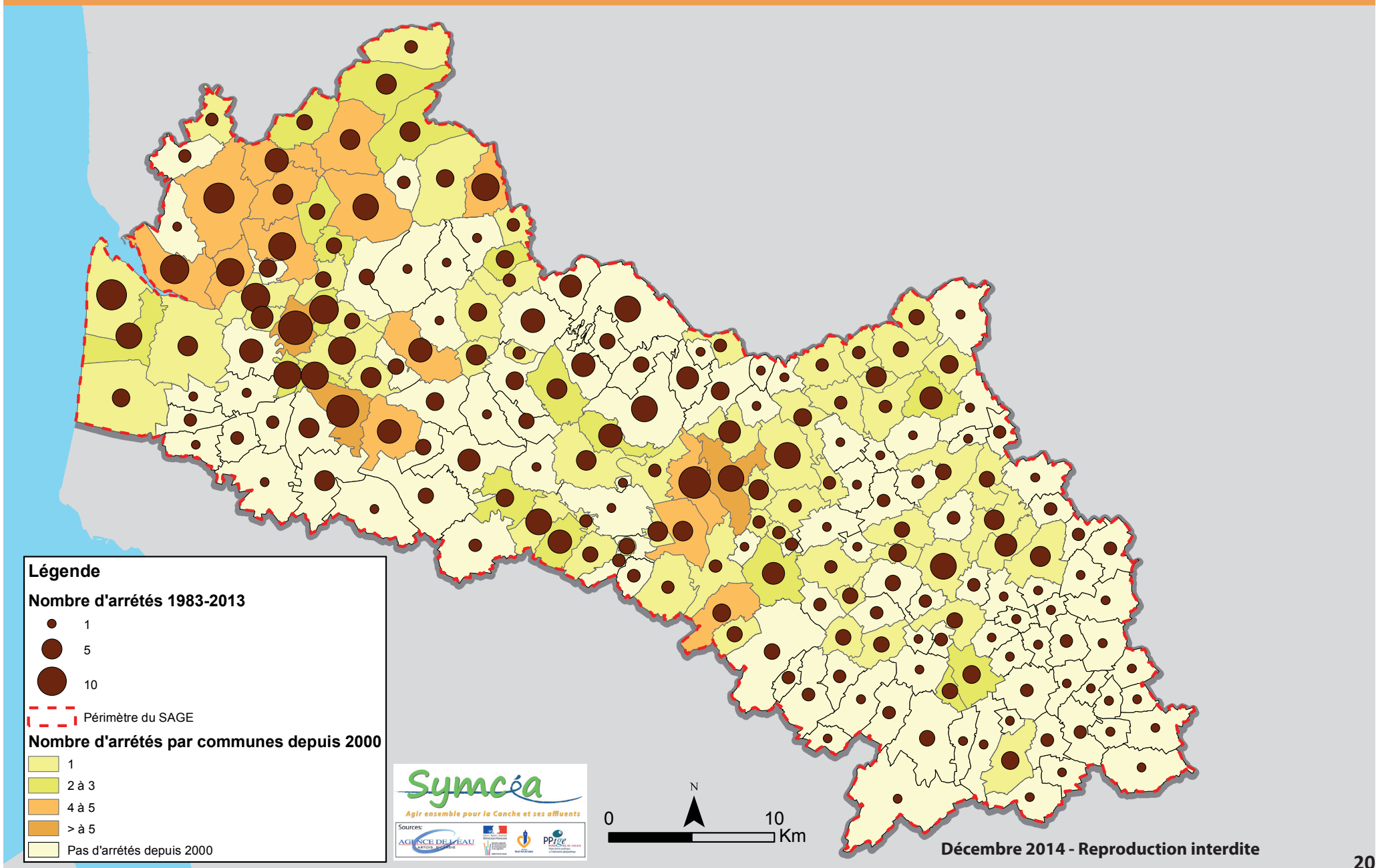
Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
2 - Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques	Maîtriser la pollution d'origine domestique et agricole	2.1.a - Taux de desserte de l'assainissement collectif (AC) par Autorités Organisatrices (AO)	Pression	CLE	Annuelle	▬
		2.1.b - Taux de contrôle AC par AO	Pression	CLE	Annuelle	▬
		2.1.c - Taux de conformité AC par AO	Pression	CLE	Annuelle	▬
		2.1.d - Pourcentage de traitement du phosphore et de l'azote réalisé par AO	Pression	CLE	Annuelle	▬
		2.1.e - Taux de contrôle Assainissement Non Collectif (ANC) par AO	Pression	CLE	Annuelle	▬
		2.1.f - Taux de conformité ANC par AO	Pression	CLE	Annuelle	▬
	Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés	2.2.a Linéaire sous compétence «Entretien du fleuve côtier Canche et de ses affluents» par le Symcéa	Réponse	Symcéa	Annuelle	➔
		2.2.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents	Réponse	Symcéa	Annuelle	➔
	Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles	2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés/nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés	Etat	Symcéa	Annuelle	➔
	Préserver et reconquérir les zones humides	2.4.a - Zones humides inventoriée par la CLE (arrêté du 3/10/2011)	Etat	CLE	Annuelle	➔

3 Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains

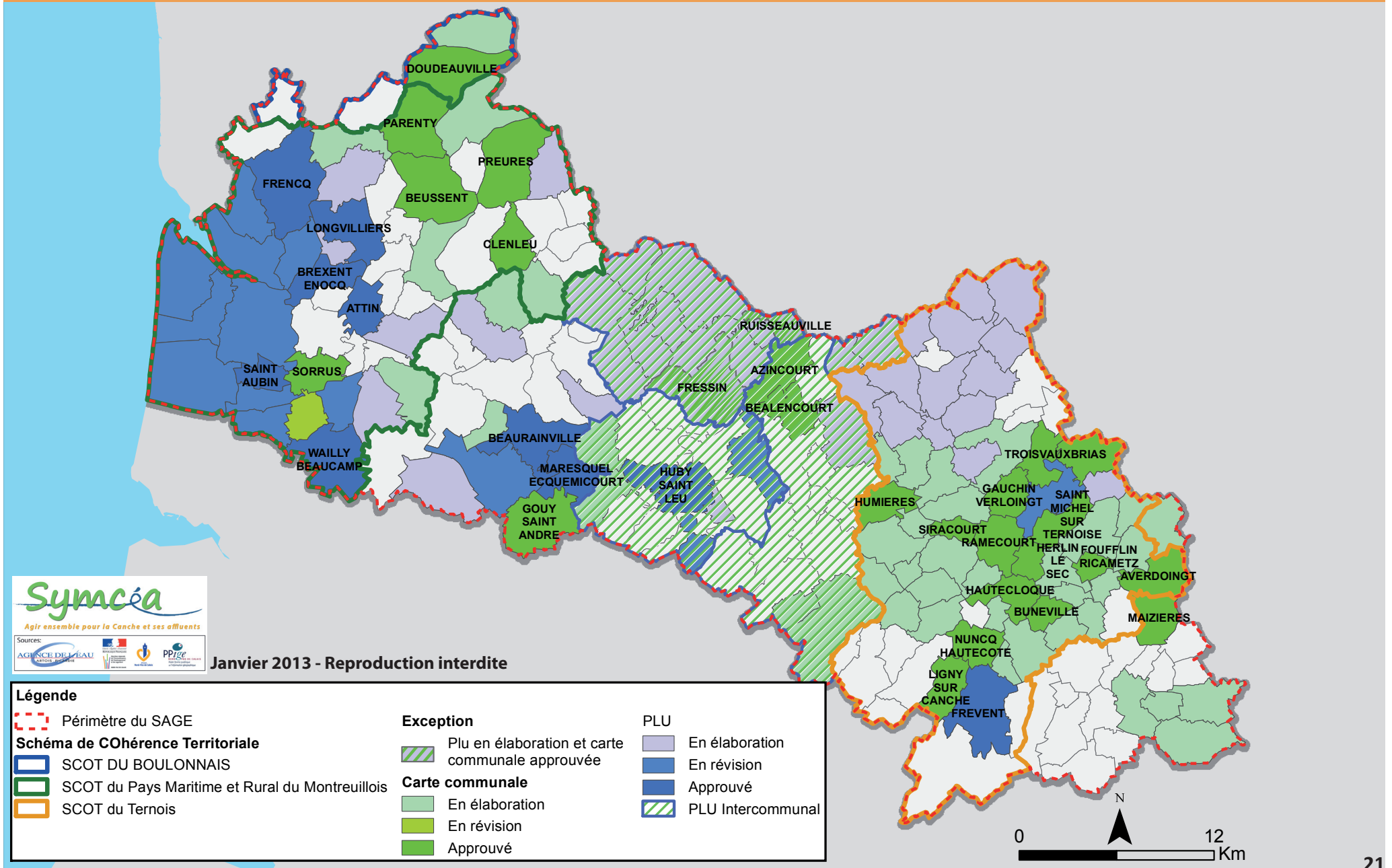
Le bassin versant de la Canche reste vulnérable à l'érosion des sols et aux inondations. Les collectivités se mobilisent et poursuivent la lutte contre ces phénomènes entrepris depuis plus de 20 ans. Cette lutte s'organise selon deux axes:

- La mise en oeuvre de programme de maîtrises des phénomènes de ruissellement et d'inondation par l'aménagement des sous bassins versants avec des ouvrages d'hydrauliques douces et des ouvrages d'hydraulique structurante,
- La prévention à travers les documents d'urbanismes et les documents réglementaires comme les Plans de Prévention des Risques.

3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles pris par an



3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales



3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communautés de communes

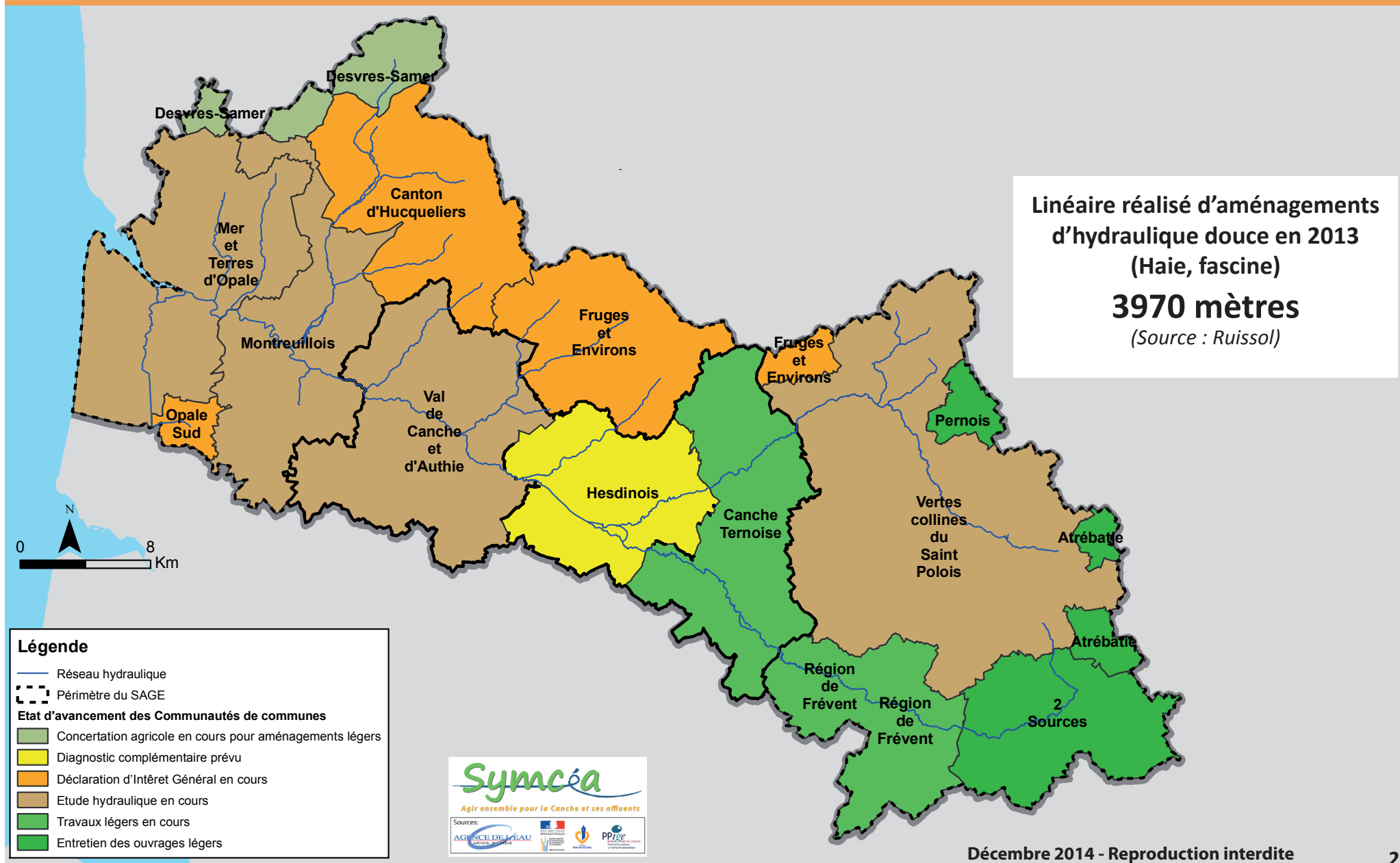





Tableau de synthèse

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
3 - Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains	Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables	3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels pris par an	Etat	Prim.net	Annuelle	
		3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales	Etat	Datar	Annuelle	
	Maitriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses	3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communauté de communes	Etat/Réponse	Symcéa Chambre Régionale d'Agriculture	Annuelle	

4 Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

La zone littorale concentre de nombreux enjeux identifiés dans le SAGE de la Canche. En effet, le développement économique de ce territoire repose largement sur l'activité touristique qui est directement inféodée à la qualité des eaux de baignade et des milieux aquatiques.

La mise en œuvre du contrat de baie porté par le Comité de baie garantit à travers les actions proposées, la prise en compte de ces enjeux et l'amélioration de la qualité globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques permettant la pérennité des usages et des loisirs sur ce secteur particulier.


4.a - Qualité des eaux de baignade



4.b - Superficie des espaces littoraux gérés ou protégés



Tableau de synthèse

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
4 - Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale		4.a Qualité des eaux de baignade	Etat	ARS	Annuelle	=
		4.b - Superficie des espaces littoraux acquises par un opérateur public au titre de politiques de protection diverse	Réponse		Annuelle	

Secrétariat administratif et technique de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



**19 Place d'Armes
62140 Hesdin
03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr**

**Toutes les infos sur
www.sagedelacanche.fr**

Avec le soutien technique et financier :

